

Nîmes, le 8 janvier 2010

Communiqué de presse n° 5

Vigilance météorologique de niveau 3 (orange)

Episode neigeux et risques associés (intoxications CO, grand froid, coupures d'électricité)

Lors de période de **grand froid** ou de conditions météorologiques extrêmes (épisode de neige notamment), il est constaté une sur-incidence **d'intoxications au CO** liée à la mauvaise utilisation de chauffages d'appoint ou de groupes électrogènes.

D'une manière générale, il convient de :

- **Ne pas obstruer** les grilles de ventilation des fenêtres, même par grand froid,
- **Faire entretenir** la chaudière par un professionnel qualifié,
- **Faire ramoner** le conduit de cheminée qui doit être en bon état et raccordé à la chaudière,
- **N'utiliser que par intermittence** les appareils mobiles de chauffage d'appoint fonctionnant au butane, au propane, au pétrole et **exclusivement** dans des locaux ventilés,
- **Ne vous chauffez jamais** avec le four de la cuisinière ou avec des panneaux radiants,
- **Les groupes électrogènes** doivent être **impérativement** installés à l'extérieur des bâtiments et jamais dans des lieux clos,
- Les dispositifs de fortune (braseros...), **ne doivent pas être utilisés à l'intérieur** des habitations,
- Les poêles à pétrole ne doivent être installés que dans des pièces ventilées et ne doivent pas être utilisés de façon continue.

Information disponibles sur les sites Internet :

Ministère de la Santé et des Sports :

<http://www.sante-sports.gouv.fr/les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone.html>

<http://www.sante-sports.gouv.fr/grand-froid-risques-sanitaires-lies-au-froid,1532.html>

INPES : <http://www.inpes.fr>

En vous remerciant par avance de bien vouloir diffuser au mieux ce message.